



Le cannabis et le VIH-sida :

9. Le stigmatisme et la discrimination liés à l'utilisation de cannabis

La collection de feuillets d'information sur le cannabis et le VIH-sida :

1. L'utilisation de cannabis à des fins médicinales
2. Comment faire la demande pour utiliser légalement du cannabis à des fins médicinales
3. Comment parler de cannabis médical avec votre médecin
4. Feuillelet d'information à l'intention des médecins
5. Où se procurer du cannabis à des fins médicinales
6. Quelques conseils pour une utilisation plus sécuritaire et une meilleure santé
7. Cuisiner avec du cannabis
8. Conseils pour cultiver le cannabis de manière sécuritaire
9. Le stigmatisme et la discrimination liés à l'utilisation de cannabis

Il y a plusieurs attitudes, dans notre société, à l'égard de l'utilisation de cannabis. Bien que l'on accepte plus facilement son utilisation lorsque c'est à des fins médicinales, les réactions de certaines personnes peuvent influencer le sentiment que l'on a au sujet de cette utilisation. Vous pouvez même avoir vos propres réactions à l'usage de cannabis, surtout si vous n'en avez jamais consommé avant d'en avoir besoin pour des raisons médicales.

Coordonnées :

Ces feuillets sont une publication de la Société canadienne du sida, en consultation avec un Comité directeur national et un juriste-conseil. Ils sont conçus pour être facilement photocopiés. Nous vous encourageons à les disséminer largement.

Pour des mises à jour de ces feuillets, ou pour plus d'information, consultez le site Internet de la Société canadienne du sida à <www.cdnaids.ca/lecannabis> ou communiquez avec nous à :

Société canadienne du sida
190, rue O'Connor, Suite 800
Ottawa ON, Canada, K2P 2R3

Tél. : 1-613-230-3580
Sans frais: 1-800-499-1986

D'où vient la stigmatisation?

Le phénomène appelé en anglais *reefer madness* [ou « délire anti-pot », en quelque sorte] a commencé lorsque le cannabis a été déclaré illégal, au début du 20^e siècle.

Il y a eu beaucoup de propagande contre le cannabis, pour faire peur aux gens et les inciter à ne pas en utiliser. Une grande partie des risques décrits étaient fortement exagérés et cela affecte encore la manière dont on considère l'usage de cannabis de nos jours. La guerre aux

drogues et les messages de type « Dites tout simplement non » affectent eux aussi la manière dont les gens perçoivent l'utilisation de cannabis. Pour plusieurs personnes, tout acte illégal est mauvais et cela contribue à leurs sentiments à l'égard de l'usage de cannabis.

Quels stigmates sont associés à l'utilisation de cannabis à des fins médicinales?

- **L'ironie et le scepticisme.** Certaines personnes rient si vous leur dites que vous utilisez du cannabis à des fins médicinales, et elles ne croiront pas que vous le faites pour soulager certains symptômes. Certains ont la conviction que le cannabis n'a pas de vertus médicinales. Dans la culture canadienne, l'utilisation de cannabis est souvent matière à humour.
- **Les réactions négatives.** Certaines personnes vous jugeront parce que vous consommez du cannabis, même si vous le faites pour des raisons médicinales. Elles réagissent avec force au fait que ce soit une drogue illégale. Pour certains, une drogue est une drogue, point final. Elles pourraient même vous qualifier de « drogué ». Vous pourriez entendre des personnes vous dire que vous perdrez la motivation de faire quoi que ce soit. Elles pourraient vous appeler un « *poteux* ». Les gens ont tendance à avoir peur de ce qu'ils ne comprennent pas.
- **Messages négatifs.** Parfois, vous êtes exposés à des attitudes négatives à l'égard de l'utilisation de cannabis dans les médias ou parmi des gens qui vous entourent sans pour autant que cela s'adresse à vous. Ces situations peuvent aussi contribuer à vos sentiments à l'égard du fait d'utiliser du cannabis.

Comment vous sentez-vous devant l'usage de cannabis?

Lorsqu'une société perpétue des attitudes négatives et des jugements à propos d'un groupe de personnes, en particulier au regard de leurs différences au niveau des valeurs, des croyances ou de la manière de vivre, nous sommes en présence d'oppression.

Cette oppression conduit à la stigmatisation et à la marginalisation de personnes, et à l'ostracisme à leur égard, sur la base de leurs croyances ou actions. Cette oppression, par la suite, est intériorisée par les personnes qui en sont la cible.

Il se peut que vous ressentiez de la crainte à l'idée d'utiliser du cannabis et que des gens le découvrent. Il

se peut même que vous vous jugiez ou ressentiez de la haine à votre propre égard, ou que vous ayez honte. Cela peut vous rendre plus difficile d'accepter votre utilisation de cannabis, et vous mettre mal à l'aise. Ce n'est pas étonnant que plusieurs personnes préfèrent cacher ces sentiments. C'est une autre façon d'être repoussé « dans le placard ».

Devriez-vous dire à d'autres personnes que vous prenez du cannabis à des fins médicinales?

La décision d'en parler à quelqu'un est évidemment quelque chose de personnel. Le soutien et la compréhension d'autrui peuvent vous aider grandement à accepter que vous faites usage de cannabis à des fins médicinales, et à être plus à l'aise avec cela.

Dire à d'autres personnes que vous prenez du cannabis à des fins médicinales

- **Dites-le d'abord à quelqu'un que vous connaissez bien et en qui vous avez confiance.** Le fait d'avoir quelques proches à qui parler de votre utilisation de cannabis vous aidera à vous sentir appuyé et compris. Développez un « réseau sûr » de personnes qui vous aideront à accepter votre utilisation et qui feront en sorte qu'il soit plus facile de faire face aux réactions négatives d'autres individus. Si vous craignez que d'autres personnes soient mises au courant, assurez-vous de demander à celles avec qui vous en parlez d'être discrètes. C'est à vous qu'appartient la décision de révéler cette information à qui vous voulez, comme bon vous semble.
 - **Le dire à votre médecin.** Il est important que votre médecin soit au courant de tous les traitements et thérapies auxquels vous avez recours pour gérer la vie avec le VIH-sida. Pour des conseils à propos d'une discussion avec votre médecin, consultez le feuillet « Comment parler de cannabis médical avec votre médecin ».
 - **Le dire à votre famille.** Vous pourriez vouloir en parler à certains membres de votre famille, mais pas à tous. Vous devrez avoir recours à votre jugement, et
- possiblement « tester le terrain » pour voir à qui vous pouvez ou ne pouvez pas vraiment le dire. Les réactions de certaines personnes sont parfois différentes de ce que l'on prévoyait, en bien ou en mal.
- **Le dire à vos enfants.** Ce peut être un défi de parler d'utilisation de cannabis avec vos enfants, en particulier parce qu'ils entendent les messages qui sont véhiculés à l'école sur le sujet. Vous pouvez aborder le sujet comme vous le feriez avec n'importe lequel des médicaments que vous prenez.
 - **Décider à qui NE PAS le dire.** Certaines personnes peuvent avoir des répercussions sur votre vie si elles découvrent que vous faites usage de cannabis. Si elles sont en position d'autorité à votre égard, il peut y avoir des dérangements dans votre vie si elles découvrent que vous utilisez du cannabis : le propriétaire de votre logement, la police, les voisins, ou les professeurs de vos enfants. En pareille situation, il peut vous être très utile d'avoir obtenu le droit légal de faire usage de cannabis à des fins médicinales. Consultez le feuillet « Comment faire la demande pour utiliser légalement du cannabis à des fins médicinales », pour des renseignements à ce sujet.

Faut-il révéler votre séropositivité au VIH aux personnes qui posent des questions sur votre utilisation de cannabis à des fins médicinales?

Pas du tout. C'est à vous de décider à qui vous ouvrir ou pas.

Lorsque l'on dit à quelqu'un que l'on prend du cannabis à des fins médicinales, il arrive souvent que la personne demande quelle maladie on a. Ne vous sentez pas obligé de leur dire, simplement pour justifier votre

utilisation de cannabis. Ne révélez que ce que vous êtes à l'aise de révéler. Vous pouvez dire tout simplement que vous utilisez du cannabis pour gérer certains symptômes.

Que faire si quelqu'un a une réaction négative?

S'il vous arrive d'être dans une situation où une personne réagit de manière négative, tout ce que vous pouvez faire est de leur donner de l'information, au meilleur de vos connaissances.

Certaines personnes manifesteront une plus grande compréhension à l'égard de votre utilisation de cannabis si elles comprennent comment cela fonctionne et comment vous l'utilisez pour gérer vos symptômes. Cependant, ce n'est pas le cas de tout le monde. Si vous avez de la difficulté à aller au delà de la réaction

négative d'une personne, parlez-en à une personne qui vous appuie. Certaines personnes peuvent aller jusqu'à signaler l'usage de cannabis d'une personne à la police. Pour vous protéger, vous pourriez vouloir faire la demande d'autorisation légale d'utilisation de cannabis à des fins médicinales.

Comment pouvez-vous faire un usage légal de cannabis médicinal?

Certaines personnes nous disent que le fait d’avoir obtenu une Autorisation de possession de cannabis à des fins médicales de Santé Canada les a aidées à gagner en crédibilité et en légitimité aux yeux d’autres personnes, ou à leurs propres yeux.

Être en position de faire usage de cannabis en toute légalité enlève, de plus, une grande partie du stress que ressentent certaines personnes lorsqu’elles en font usage. Pour plus d’information sur la manière de faire

une demande d’Autorisation de possession, consultez le feuillet « Comment faire la demande pour utiliser légalement du cannabis à des fins médicales ».

La discrimination

Il y a discrimination lorsqu’une personne est traitée de manière inéquitable ou injuste, sur la base de son appartenance, ou sur la base d’une impression qu’elle appartient à un certain groupe.

Autrement dit, si l’on vous refuse un service ou si l’on vous traite différemment ou de manière négative parce que vous faites usage de cannabis à des fins médicales, on exerce de la discrimination à votre égard. Parfois, la discrimination réside dans l’inaction d’une personne. Les attitudes et les pratiques, dans notre société, peuvent aussi avoir des effets discriminatoires en raison du stigmate qu’elles perpétuent. Certaines formes de discrimination sont interdites par les lois sur les droits de la personne.

Voici quelques exemples de discrimination : être évincé de votre logement en raison de votre utilisation de cannabis à des fins médicales, être refusé pour des soins de santé en raison de votre utilisation de cannabis à des fins médicales, ou une tentative de la Protection de la jeunesse de vous retirer la garde de vos enfants en raison de votre utilisation de cannabis à des fins médicales. Si vous avez l’impression que votre propriétaire, un professionnel de la santé, la police, ou toute autre personne ou organisation exerce de la discrimination à votre égard, vous pouvez tenter des recours en justice.

Ressources utiles

- utiles
- Les « Advocacy Publications » [documents sur la défense des droits] publiés par la British Columbia Persons with AIDS Society : <www.bcpwa.org>
- La HIV & AIDS Legal Clinic of Ontario : <www.halco.org>, ligne sans frais en Ontario : 1-888-705-8889; ou (416) 340-7790
- L’aide juridique – consultez le feuillet « Comment faire la demande pour utiliser légalement du cannabis à des fins médicales » pour une liste de ces bureaux.
- Les commissions des droits de la personne – communiquez avec la Commission des droits de la personne la plus près de chez vous.



La publication de ces feuillets a été rendue possible par une contribution financière de l’Agence de santé publique du Canada. Les opinions exprimées dans ces documents ne représentent pas nécessairement les positions de l’Agence de santé publique du Canada, ni de Santé Canada. La Société canadienne du sida remercie Solvay Pharma pour sa contribution à ce projet.